## LA DILIGENCE RAISONNABLE En résumé

#### présenté par Formatrad

La défense de diligence raisonnable est la plus communément utilisée par les employeurs ayant été accusés de négligence suite à une blessure grave ou au décès d'un employé. En plaidant la diligence raisonnable, ceux-ci attestent avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour éviter qu'un accident se produise sur l'espace de travail. Ce n'est toutefois pas une défense qui s'improvise : elle doit être soutenue, documents à l'appui.



### **Origine**

C'est le désastre de Westray (couvert plus en détail dans notre <u>article sur la Diligence Raisonnable</u>) qui est à l'origine de la loi C-45 visant à tenir d'avantage les employeurs responsables de la sécurité de ses employés. Cette loi sera ensuite adoptée comme amendement à la loi C-21, modifiant ainsi le code criminel pour faciliter l'inculpation de compagnies faisant preuve de négligence en ce qui à trait à la sécurité des travailleurs.

### Que faire en tant qu'employeur?

En tant qu'employeur, vous avez les devoirs suivants envers vos employés :

- **Devoir de prévoyance** : Vous ne devez pas seulement suivre les règles générales en matière de SST mais aussi déterminer les risques spécifiques à votre environnement de travail et établir des moyens concrets pour les réduire.
- **Devoir d'efficacité**: Vous ne devez rien assumer de vos directives en matière de sécurité mais plutôt prendre des mesures concrètes pour vous assurer que celles-ci sont suivies à la lettre. Vous devez aussi donner à vos employés tout l'équipement nécessaire et adéquat pour la respect de ces procédures et afficher un programme de prévention des accidents bien à la vue, dans un endroit fréquenté des travailleurs.
- **Devoir d'autorité** : Vous êtes responsable de sanctionner les employés qui contreviennent à vos directives après que celles-ci aient été clairement établies et communiquées. Vos sanctions doivent être à la hauteur des dangers encourus, donc suffisamment sévères pour dissuader une récidive lorsque le risque le justifie.





# Qui d'autre est concerné par la diligence raisonnable?

Tous les échelons de responsabilité de l'entreprise sont concernés : on pense ici aux administrateurs, aux employés, aux superviseurs ainsi qu'aux contremaitres. Ce sont d'ailleurs les contremaitres et les superviseurs qui ont un rôle primordial en ce qui à trait à la sécurité des travailleurs et au respect des normes de l'employeur.

Pour en apprendre plus sur la Diligence Raisonnable, sur les amendes prévues par la CNESST pour les compagnies faisant preuve de négligence et sur le désastre de Westray, nous vous invitons à visiter <u>l'article sur la Diligence Raisonnable</u> rédigé par <u>Formatrad</u>, qui offre des formations en SST partout au Québec. Nous vous remercions de l'attention apportée à ce billet.